

Budget participatif



Conformément à ses engagements, la Municipalité met en place un budget participatif. Ainsi 15 000€ seront consacrés à ce budget. Concrètement, les frettoises et les frettois sont invités à communiquer les projets qu'ils souhaitent voir se concrétiser dans le cadre du budget 2025 dans la limite de l'enveloppe allouée (15 000€) en renseignant ces projets dans la rubrique dédiée sur le site internet de la ville.

Il est également possible de déposer son projet en mairie. Cette consultation est ouverte jusqu'au 17 novembre 2024.

L'étude et la sélection des dossiers seront réalisées par une commission ad-hoc constituée d'élus du conseil municipal, de 3 élus du conseil municipal des jeunes et du comité consultatif urbanisme et cadre de vie.

Les projets sélectionnés devront être techniquement réalisables et contribuer à l'intérêt général.

Du 1er au 28 février 2025, les projets retenus seront soumis au vote des frettois et frettoises sur le site internet de la ville pour un choix définitif.

Le règlement régissant le budget participatif est consultable [📄📄📄](#) [ICI](#)

Indique un champ requis

Votre projet

Nom

Prénom

Adresse

Complément d'adresse

Téléphone

Courriel

Exposez votre projet

Informations facultatives

Coût estimatif du projet

Pièces jointes

Choose File

No file selected

Transférer

1 seul fichier.

Limité à 16 Mo.

Types autorisés : jpg, jpeg, png, pdf, doc, docx.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement de participation

[Consulter](#)

Soumettre